



# Flash Aiguillon

**SAPIAD**  
Société Coopérative Apicole  
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

N° 244 – Novembre 2017 – 23ème année

La Fédération Apicole Auvergne Rhône-Alpes, regroupant les structures apicoles départementales de la région, organise pour la troisième fois une tribune apicole.

Celle-ci se déroulera à l'amphithéâtre Pierre Cot de Montmélian, le 9 décembre prochain (de 9h30 à 17h).

Pour une bonne organisation de cette journée ne tardez pas à vous inscrire.

Afin de faciliter votre déplacement pour cette manifestation l'organisation d'un co-voiturage sera proposée en fin de mois.

Nous vous espérons nombreux

## Le coin des débutants

Ce mois d'octobre se termine après des températures exceptionnelles qui le classeront parmi les mois les plus chauds (réchauffement climatique oblige !!!), mais l'hiver arrive il a neigé à Moscou. Il est impératif que vous ayez préparé l'hivernage de vos ruches comme nous en avons parlé dans le FA du mois d'octobre.

Autre impact météo, la nature reste désespérément sèche, avec ces derniers beaux jours à la température clémente nous avons pu constater que nos abeilles se jettent sur les dernières fleurs d'abélia, les quelques pissenlits qui fleurissent et bien sur le lierre pour récupérer le nectar de nos nuits heureusement un peu humides. Cela signifie qu'il est vital de s'assurer des réserves de nourriture dans la ruche en les pesant si vous avez noté vos références ou en commençant à les nourrir avec du candi ; il y a tout ce qu'il faut à la coopérative, du candi standard ou enrichi de miel ou pollen, pour les protéinés on attendra la fin de l'hiver.

Vous avez sûrement enlevé les bandes apivar ou si vous n'avez pas traité pensez à l'acide oxalique. L'AD organise 2 formations - samedi 18 novembre et le mercredi 6 décembre comme nous vous l'avons dit dans le dernier FA.

C'est aussi le moment de penser aux travaux d'hiver pour préparer la nouvelle saison, nous en reparlerons le mois prochain plus en détail.

## Le livre du mois

### LA CIRE (n° 40)

du Dr Yves DONADIEU avec le Dr Christian MARCHISET  
Aux Éditions Maloine

Dans la miellerie, les pots sont empilés et la cire sortie du bac à désoperculer attend dans les seaux pour être fondue en vue de recyclage, souvent en plaques gaufrées.

Connue depuis très longtemps pour ses propriétés thérapeutiques naturelles, la cire d'abeille mérite aujourd'hui d'être mieux et plus utilisée pour notre santé.

Vous trouverez dans le livre du Dr Donadiou outre l'origine, la composition chimique, nombre de recettes faciles pour des usages en dermatologie ou en cosmétologie.

Disponible en prêt à la bibliothèque de votre syndicat.

## Erratum

Une erreur de date s'est glissée dans le dernier flash. Pour la formation « acide oxalique » il fallait lire mercredi 29 novembre. **Toutefois un impératif de dernière minute nous a contraint à repousser cette date au 6 décembre.**

Zone de Champ Fila  
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.API.A.D. vous accueillent les mercredis (de 14 à 19 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures).

*Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable*

**S.C.A.P.I.A.D**  
Horaires d'ouverture

Depuis le premier octobre la coopérative est ouverte tous les **mercredis de 14 à 19 heures**, ainsi que tous les **samedis matins de 9 h à 12 heures**.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander (04.76.25.07.09) et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron

**ATTENTION** : Yves assure désormais une permanence les premiers et derniers lundis de chaque mois de 17 h à 19 h, merci de tenir compte de ces nouveaux horaires pour le contacter.

- Elise MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,

- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,

- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) pour les 3 cantons du Trièves.

**200 plantes nectarifères et pollinifères**

La liste des plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter a été dévoilée le 1er juin 2017 lors d'une conférence débat organisée par 2 entreprises du paysage avec le concours de FranceAgriMer. FranceAgriMer, l'ITSAP, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Société Nationale d'Horticulture de France, l'Institut technique de l'Horticulture, l'Interprofession Française de l'horticulture, ont mené un important travail, en partenariat avec l'INRA entre autres, pour établir une liste de plantes attractives pour les abeilles et les pollinisateurs. Cette liste de 200 plantes à semer et planter est à la disposition de tous ceux qui souhaitent participer à la protection des abeilles (domestiques mais aussi sauvages) et des pollinisateurs.

Cette liste est consultable sur le site de FranceAgriMer : [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr) en utilisant le moteur de recherche dans lequel vous tapez « nectarifères ».

Vous avez ensuite accès à un tableau (PDF) dans lequel figurent, en plus du nom de la plante, sa période de floraison et son intérêt nectarifère et pollinifère. A utiliser et diffuser largement!

**Et maintenant le sulfoxaflor !**

L'article 125 de la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 prévoit que l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou plusieurs substances actives de la famille des néonicotinoïdes et les semences traitées avec ces produits

est interdite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. L'autorisation du sulfoxaflor par l'ANSES (l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) constitue une violation par anticipation de cette loi. Chaque fois qu'un produit a été interdit, les agrochimistes ont inventé une nouvelle marque, un nouvel emballage ou une nouvelle molécule pour contourner la loi. C'est pour éviter un tel stratagème que tous les produits de la famille des néonicotinoïdes sont visés par cette loi. Les multinationales de la chimie ont trouvé une nouvelle parade : ces nouveaux produits (sulfoxaflor et flupyradifurone) ne sont pas des néonicotinoïdes. Syngenta (qu'on ne présente plus !) les classe pourtant comme « néonicotinoïdes de 4<sup>ème</sup> génération ». Ces substances agissent sur le système nerveux des insectes et elles sont systémiques en étant transportées par la sève dans toute la plante. Elles ont une toxicité aigüe pour les abeilles et on retrouve leurs métabolites (molécules de dégradation) dans l'environnement et les nappes phréatiques. De plus aucune étude d'impact digne de ce nom sur l'environnement, les pollinisateurs, et la santé humaine n'a été sérieusement menée. C'est pourquoi la justice américaine a interdit le sulfoxaflor en 2015. Le décret n'étant pas encore publié, le gouvernement français peut encore corriger sa copie... s'il le désire réellement. La reconquête de la biodiversité n'est pas pour aujourd'hui... ni pour demain hélas !

Pour (ré)agir : la pétition en ligne à cette adresse : <https://stop-sulfoxaflor.agirpourenvironnement.org>

**Compte rendu du bureau**

Le bureau de l'AD s'est réuni le mercredi 8 novembre

Ont été discutés les points suivants /

Préparation du Conseil d'Administration du 23/11

Le planning des cours d'initiation et de perfectionnement 2018 est calé

Formation à l'acide oxalique : celle-ci est décalée au **mercredi 6 décembre** en raison d'un imprévu

Compte rendu de la réunion de la FAARA

Bouclage du Flash aiguillon de novembre

Dans les questions diverses revient une fois encore la réalisation de l'escalier du local : en raison d'un coût prohibitif la solution de l'escalier hélicoïdal est abandonnée pour un escalier droit puis demi-tournant moins onéreux.

A propos de la tribune Apicole de la FAARA à Montmélian

**Nos abeilles et la génétique (de 9h30 à 11 h)**

Nos abeilles *Apis mellifera* seraient apparues il y a 700 000 ans. Au gré de la colonisation des territoires, *Apis mellifera* s'est adaptée aux climats, parasites et pathogènes rencontrés et a évolué génétiquement pour donner naissance à des lignées et sous espèces adaptées (environ 25 sous-espèces et leurs écotypes locaux).

Depuis la domestication de *Apis mellifera* (il y a environ 5500 ans) pour produire du miel, l'Homme ne cesse de sélectionner selon des critères très humains : productivité, douceur, etc.

Si les procédés de sélection étaient réduits il y a plusieurs milliers d'années (et donc leurs conséquences limitées), les techniques apicoles actuelles (l'insémination par exemple) permettent des manipulations génétiques très fines.

Les croisements entre les sous-espèces dûs à l'importation de reines engendrent aussi des mutations génétiques importantes qui ne sont pas le résultat d'une adaptation naturelle des sous-espèces.

Ces pratiques (de sélection et de croisements entre sous-espèces) conduisent à l'appauvrissement et à l'uniformisation du patrimoine génétique de nos abeilles sur notre territoire.

Pourtant la diversité génétique est nécessaire pour que nos abeilles puissent s'adapter dans le futur.

En tant qu'apiculteurs, nous sommes sensibilisés à la préservation de l'environnement, et sommes à même de comprendre cette problématique.

En tant que citoyen, nous pouvons nous interroger sur nos pratiques apicoles : comment assurer production de miel à court terme et préservation de nos abeilles à long terme ?

A ne pas rater : le samedi 9 décembre 2017, L Garnery et D. Biron, chercheurs au CNRS, feront une conférence à Montmélian (Savoie) sur la génétique

des abeilles. En prime, trois autres conférences tout aussi intéressantes le même jour.

Contactez l'Abeille Dauphinoise (avant le 2 décembre) à [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com) si vous désirez figurer sur la liste de covoiturage !

Divers rappels

Les diverses formations au siège de l'AD

- Acide oxalique le mercredi 9 décembre
- Faire ses crèmes et pommades le vendredi 24 novembre à 18 h
- La 3ième tribune de la FAARA à Montmélian le samedi 9 décembre
- **Déclarer ses ruches** avant la fin du mois de décembre est une obligation. N'oubliez pas de déclarer vos ruches. Vous avez jusqu'au 31/12/2017 pour le faire. Vous pouvez le faire en allant sur le site " [mesdémarches.agriculture.fr](http://mesdémarches.agriculture.fr)". Cette année encore vous pourrez déclarer vos ruches en utilisant l'imprimé papier prévu à cet effet. Toutefois sachez que cette possibilité sera supprimée en 2018. Vous pouvez nous contacter (le mercredi après-midi) pour obtenir de plus amples informations . Profitez de cette déclaration pour nous communiquer votre numéro d'apiculteur lors de votre réadhésion à l'AD
- **Et il reste encore quelques ruches à retaper au siège de l'AD.**

Petite annonce

Apiculteur vend un défigeur ami-api 420 mm 350 €.

Contactez le 04 76 35 58 71

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de rédaction « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère